

# REVUE DE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

N° 2 - MARS-AVRIL 2016 - 17<sup>E</sup> ANNÉE - ISSN 1620-9435

SOUS LA DIRECTION DE :

Thierry BONNEAU,  
Erik LE DOLLEY,  
Dominique LEGAIS,  
Hervé LE NABASQUE

## DOSSIER

10 à 16 **Quelle réforme pour le droit des sûretés ?  
(2<sup>e</sup> partie)**

*par Dominique LEGAIS, Michèle GRÉGOIRE, Jean-François RIFFARD, Christophe JUILLET, Nicolas BORGA, Nathalie MARTIAL-BRAZ, Maxime JULIENNE, Caroline HOUIN-BRESSAND et Françoise PÉROCHON (p. 81)*

## FOCUS

2 **La place des modèles coopératif et mutualiste  
dans les secteurs de la banque et de l'assurance**

*par Pauline PAILLER (p. 2)*

## ÉTUDES

8 **Les crypto-monnaies : illustration des *block chain*  
*technologies***

*par Mehdi BALI (p. 14)*

9 **La réforme de la solidarité passive...**

*par Laetitia BOUGEROL (p. 20)*

10 **Des *Special Purpose Acquisition Companies*  
en France ?**

*par Philippe THOMAS (p. 24)*

## COMMENTAIRES

54 **Obligation du prêteur d'appliquer le taux  
d'intérêt négatif**

*par Francis-J. CRÉDOT (p. 33)*

60 **Souscription d'un swap par une personne  
publique**

*par Julien MARTIN (p. 42)*

85 **Recours contre les décisions statuant sur  
une requête en relevé de forclusion**

*par Caroline HOUIN-BRESSAND (p. 61)*

91 **Directive sur les services de paiement (DSP 2)**

*par Alain GOURIO et Marie GILLOUARD (p. 65)*

97 ***Shadow banking system* - Encadrement**

*par Anne-Catherine MULLER (p. 75)*

# Sommaire

<b>P. 1 Repère</b>	
Le sportif en danger.....	n° 2
<b>P. 2 Alertes</b>	n° 21 à 40
<b>P. 10 Études</b>	
Obligation juridique directe des États pour les dettes contractées par les banques situées à l'extérieur de leur territoire national : l'approche de la CourEDH dans l'affaire de la dissolution de la Yougoslavie.....	n° 7
Les crypto-monnaies, une application des block chain technologies à la monnaie.....	n° 8
La réforme de la solidarité passive : illusions perdues et incertitudes.....	n° 9
Bientôt des Special Purpose Acquisition Companies en France ?.....	n° 10
La cession de créances issues de « contrats commissionnés ».....	n° 11
<b>P. 29 Commentaires</b>	
<b>Droit bancaire</b>	
Autorités - Établissements - Statuts.....	n° 50
Droit des moyens de paiement et des transferts de fonds.....	n° 51 et 52
Droit commun des techniques de crédit.....	n° 53 et 54
Crédit aux entreprises.....	n° 55 à 59
Crédit aux personnes publiques.....	n° 60 et 61
Garanties du crédit.....	n° 62 à 73
Bancassurance.....	n° 74 à 76
Recouvrement des créances - Surendettement -	
Entreprise en difficulté.....	n° 77 à 88
Droit bancaire européen.....	n° 89 à 91
<b>P. 67 Droit financier</b>	
Gestion de portefeuille.....	n° 92 et 93
Infractions et sanctions.....	n° 94 à 96
Droit financier européen et international.....	n° 97 à 101
<b>P. 81 Dossier</b>	
Réforme des sûretés.....	n° 2
Droit belge : « Perspectives de droit des sûretés : vers une nouvelle maîtrise du risque ».....	n° 10
L'harmonisation internationale des droits des sûretés mobilières : ne ratons pas le train !.....	n° 11
La sûreté hypothécaire unique en droit français.....	n° 12
Les conditions de validité de l'hypothèque unique.....	n° 13
L'opposabilité de l'hypothèque unique.....	n° 14
Les attributs de l'hypothèque unique.....	n° 15
Quelle efficacité pour l'hypothèque unique dans le droit des procédures collectives ?.....	n° 16
<b>P. 123 Meilleure pratique</b>	
Le point sur les retraites « chapeau » des dirigeants de sociétés cotées après la loi Macron.....	n° 2

Ce numéro comporte deux encarts jetés pour « Code Monétaire et Financier » et « Codes bleus »

## Index

<b>AMF</b>		<b>Crédit immobilier</b>		<b>Organismes de placement collectif</b>	
Commission des sanctions.....	comm. 95	Prescription biennale.....	comm. 59	Dépositaires.....	comm. 100
<b>Assurance</b>		<b>Cumul de sanctions</b>		<b>Personnes publiques</b>	
Directive.....	comm. 89	QPC.....	comm. 96	Conclusion d'un prêt.....	comm. 61
Souscription.....	comm. 74	<b>Déclaration</b>		Conclusion d'un swap.....	comm. 60
<b>Assurance de groupe</b>		Forclusion.....	comm. 85	<b>Plan de cession</b>	
Banquier.....	comm. 75	<b>Directive DSP 2</b>		Prêt.....	comm. 88
Souscription d'une assurance facultative.....	comm. 75	Services de paiement en ligne.....	comm. 91	<b>Pratique commerciale</b>	
<b>Assurance-vie</b>		<b>Données personnelles</b>		Banque.....	comm. 50
Obligation de mise en garde.....	comm. 76	Privacy Shield.....	comm. 90	<b>Procédures collectives</b>	
Produits d'investissement.....	comm. 76	Transfert.....	comm. 90	Contrat de prêt.....	comm. 67
<b>Carte de paiement</b>		<b>Établissements de santé</b>		<b>Prospectus</b>	
Ordre de paiement.....	comm. 52	Conclusion d'un prêt.....	comm. 61	État tiers.....	comm. 101
<b>Cautionnement</b>		<b>Financement structuré</b>		<b>Recours</b>	
Conflit de lois.....	comm. 66	Conclusion d'un prêt.....	comm. 61	Jugement.....	comm. 85
Conjoint.....	comm. 68	Conclusion d'un swap.....	comm. 60	<b>Réforme du droit des contrats</b>	
Crédit excessif.....	comm. 70	<b>Gage sur stocks</b>		Droits des sûretés.....	comm. 72
Formalisme.....	comm. 64	Gage de droit commun.....	comm. 71	<b>Revendication</b>	
Mention manuscrite.....	comm. 65	<b>Garanties financières</b>		Délai.....	comm. 86
Obligation de règlement.....	comm. 62	Marchés publics.....	comm. 73	Forclusion.....	comm. 87
Obligation d'information.....	comm. 69	<b>Informations privilégiées</b>		<b>Saisie immobilière</b>	
Prêt.....	comm. 67	Détention.....	comm. 94	Réitération des enchères.....	comm. 80
Proportionnalité.....	comm. 63	<b>Injonction de payer européenne</b>		<b>Saisie-revendication</b>	
<b>Cession de créance Daily</b>		Opposition.....	comm. 77	Navire.....	comm. 81
Acceptation anticipée.....	comm. 55	<b>Instruments financiers</b>		<b>Services de paiement</b>	
<b>Chèque de garantie</b>		Directive MIF I.....	comm. 99	Harmonisation.....	comm. 91
Opposition.....	comm. 51	Opération de change liée à un prêt.....	comm. 99	<b>Shadowbanking</b>	
<b>Collectivité territoriale</b>		<b>Intérêts légaux</b>		Système bancaire parallèle.....	comm. 97
Conclusion d'un swap.....	comm. 60	Majoration.....	comm. 78	<b>Société de gestion</b>	
<b>Contrat de prêt</b>		<b>Manquement d'initié</b>		Mandat de gestion de portefeuille.....	comm. 93
Taux d'intérêt.....	comm. 54	Informations privilégiées.....	comm. 94	<b>Surendettement</b>	
Taux d'intérêt négatif.....	comm. 54	<b>Mesures conservatoires</b>		Moratoire.....	comm. 84
<b>Contrat en cours</b>		Territorialité.....	comm. 79	Recevabilité.....	comm. 82
Option de l'administrateur.....	comm. 86	<b>Obligation de mise en garde</b>		Saisie immobilière.....	comm. 83
<b>Convention de découvert</b>		Produits d'investissement.....	comm. 76	<b>Taux effectif global</b>	
Autorisation de découvert.....	comm. 56	<b>OPCVM</b>		Activité professionnelle non commerciale.....	comm. 53
<b>Crédit à la consommation</b>		Commercialisateur de parts ou d'actions.....	comm. 92	<b>Titrisation</b>	
Crédit affecté.....	comm. 57	<b>Opérations d'inités</b>		STS.....	comm. 98
Découvert en compte.....	comm. 58	Cumul de sanctions.....	comm. 96	<b>Transparence</b>	
				Réutilisation.....	comm. 97

© LexisNexis SA 2016

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

**Avertissement de l'éditeur :** \* Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits \*

Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères - Le Directeur de la publication : Philippe Carillon.

Cette revue peut désormais être citée de la manière suivante :

RD bancaire et fin. 2016, repère 1 ; alerte 1 ; étude 7 ; comm. 8 ; dossier 10 ; prat. 1